

LES CHÈQUES SENIORS

SOUTENIR LE POUVOIR D'ACHAT DES PLUS ÂGÉS POUR GARANTIR LEUR ACCÈS AUX LOISIRS

Ce dispositif est une mesure sociale visant à permettre aux seniors les moins aisés d'avoir accès à une vie culturelle et sportive dans la commune. L'accès moins onéreux aux activités permet aux seniors de rompre la solitude, de créer des amitiés, des rencontres.

De nombreuses structures de la commune ont accepté de signer une convention de partenariat dans le cadre de la mise en place des chèques seniors: l'Atrium, la médiathèque, l'espace aquatique, le cinéma, le centre social, les clubs de gym et de tennis, la MJC, le groupe de recherche historique, le club "Loisirs et amitié" pour les seniors ou encore le club de marche nordique. Le dispositif "chèques seniors" s'adresse aux habitants de Tassin la Demi-Lune de plus de 65 ans, quel que soit leur degré d'autonomie et sous condition de ressources. Des formulaires de délivrance par bénéficiaire sont complétés à chaque demande de l'usager par l'assistante sociale du CCAS. Le chèque senior est délivré en fonction de chaque situation financière. L'assistante sociale vérifie l'adresse, l'âge et la déclaration de revenus selon un barème spécifique. Ainsi, des chèques d'une valeur de 90 € sont distribués aux personnes seules percevant des ressources mensuelles inférieures à 800 € et aux couples recevant des ressources mensuelles inférieures à 1 242 €. Des chèques d'une valeur de 70 € sont distribués aux personnes seules percevant des ressources mensuelles situées entre 800 et 1 000 € et aux couples recevant des ressources mensuelles situées entre 1 243 et 1 356 €. Chaque mois, les usagers sont accueillis au sein de la permanence sociale pour l'évaluation des dossiers et la distribution des chèques au CCAS de la commune.

À l'origine, seule la tranche d'âge des 65 à 76 ans avait été retenue. Par la suite, la municipalité a souhaité étendre ces critères au-delà, visant ainsi les 75 ans et plus. Afin d'adapter le dispositif à cette nouveauté, de nouveaux partenaires ont été sollicités, tels que la médiathèque ou encore l'Atrium qui propose un certain nombre de spectacles.



Tassin la Demi-Lune

Ville Amie des Aînés depuis 2017

Tassin la Demi-Lune (69)

Fiche publiée le 02/07/2018

OBJECTIFS :

- Favoriser l'accès aux loisirs, aux sports et à la culture des retraités tassinois.
- Contribuer au maintien du lien social tout en contribuant au maintien de l'autonomie le plus longtemps possible.
- Apporter une aide financière pour éviter la perte du pouvoir d'achat qui peut intervenir au moment du passage à la retraite.

PRATIQUE :

- Élaborer une étude des besoins.
- Recenser et prospector les associations culturelles et sportives de la commune afin de leur présenter le projet et d'obtenir leur adhésion.
- Présenter le projet en commission solidarité et proposer un délibération au Conseil d'Administration du CCAS.
- Réaliser la maquette des chèques.
- Créer une régie spécifique.
- Élaborer des outils de suivi de distribution des chèques et tableaux de bord pour les statistiques.
- Signer les conventions de partenariat avec les associations.
- Communiquer sur l'existence des chèques seniors.

2017



N° 065

10 €
Dix euros

Chèque Senior

offert par le CCAS de
Tassin la Demi-Lune

Nom : _____

UN DISPOSITIF EN PLEINE EXPANSION

Début 2016, lors de leur création, peu de personnes ont sollicité les chèques seniors. Pour faire connaître le dispositif, une réflexion a été menée afin de communiquer plus efficacement sur son existence. Désormais, les habitants de Tassin la Demi-Lune sont informés de l'existence des chèques seniors par plusieurs biais : le journal municipal, les panneaux lumineux de la ville, les affiches et flyers déposés dans des bâtiments municipaux et dans les commerces de la commune ou encore des articles de presse.

L'action a été reconduite en 2017 avec un meilleur ciblage des associations partenaires. Les chiffres des quatre premiers mois sont supérieurs à ceux de 2016. Les perspectives sont encourageantes et de nouvelles actions de communication vont être mises en œuvre comme la diffusion de l'information via les conseils de quartier. **D'autres perspectives sont envisagées, comme par exemple la remise de ces chèques seniors lors des fêtes de fin d'année dans certains commerces. La révision des plafonds de ressources est également à l'étude.**

CHÈQUE SENIOR
Offert par la ville



Les **CHÈQUES SENIORS** s'adressent aux personnes de **65 ans et plus, habitant la commune.**

Ils sont délivrés **sous conditions de ressources** une fois par an. Leur valeur faciale est de **10 euros** chacun.

Leur but est de **favoriser le lien social** en permettant aux seniors de s'inscrire à moindre coût **dans les associations** de la commune : (associations de loisirs, sportives, spectacles de l'espace culturel de L'Atrium).

Vous souhaitez bénéficier de ces chèques seniors ?

Vous devez vous rendre au CCAS, muni de :

- votre dernière déclaration d'impôts,
- votre carte d'identité,
- un justificatif de domicile.



CCAS - 35, avenue de Lauterbourg
TASSIN LA DEMI-LUNE
04 72 59 22 30

APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme la Ville de Tassin la Demi-Lune, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part : contact@rfvaa.com

